

Règlement



Article 1 : Objet du concours

L'IFPM Ouvriers organise un concours de création ouvert à l'ensemble des élèves du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. Ce concours est gratuit et les participations se font par classe entière : chaque élève remet un dessin.

L'objectif est double :

D'une part, voir comment les plus jeunes perçoivent le métier et l'environnement de travail.
D'autre part, utiliser ces créations pour sensibiliser tous les enfants et leurs parents aux métiers techniques. Se rendre compte également de l'image véhiculée par ces métiers au sein des écoles.

Article 2 : Thème du concours

Les créations proposées auront pour thème cette année :

« Dessine-moi ... un métier de l'industrie technologique (CP111) »,

C'est-à-dire ...

- Soudeur
- Tourneur-fraiseur (technicien en usinage)
- Electricien automatique (électricien de maintenance industrielle)
- Mécanicien automatique (mécanicien de maintenance industrielle)
- Ascensoriste
- Frigoriste

Article 3 : Modalités de participation :

Cette année, un peu particulière pour chacun d'entre nous, nous avons dû adapter les conditions de participation. En effet, pour raisons logistiques, nous acceptons **uniquement les dessins, de préférence au format A4.**

Chaque classe devra présenter une création par élève et chaque création devra être un travail original. Toutes les techniques sont toutefois acceptées : dessin, collage, peinture, montage photos, ...

L'envoi des dessins de la classe, dûment accompagné de la fiche de participation, est la condition suffisante et nécessaire à toute participation.

Article 4 : Envoi des créations

La date limite d'envoi est le **29 janvier 2021** (cachet de la poste faisant foi).

Chaque création devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom de l'école ;
- Le nom de la classe ;
- Le nom de l'élève

Les créations devront être accompagnées de la fiche de participation de la classe dûment complétée.

La classe fera parvenir ses créations à l'adresse suivante :

IFPM Ouvriers ASBL
CONCOURS Technios Awards
Boulevard Auguste Reyers, 80 (3S)
1030 Bruxelles

Article 5 : La responsabilité

L'IFPM Ouvriers décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des créations.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé de représentants des Partenaires Sociaux et de représentants de l'équipe de l'IFPM Ouvriers sélectionnera les créations finalistes en âme et conscience, en **mars 2021**.

Le jury est souverain dans ses décisions. En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

L'ensemble des créations participantes sera publié dans le groupe Facebook « Technios Awards 2021 ». Les vainqueurs seront informés par un courriel envoyé au professeur. Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront pas être échangés ni remboursés.

Article 7 : Les prix

Les lauréats se verront octroyer des « **chèques excursion** ». À cette fin, un catalogue des lieux de visite en Wallonie sera remis à l'école. La procédure de réception des chèques sera transmise aux gagnants.

Article 8 : Droits d'auteur et droits d'image

Les créations réalisées ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les écoles s'engagent à en informer les élèves participant au concours et autorisent la publication de l'œuvre.

Les droits cédés ainsi à l'IFPM Ouvriers comprennent notamment la reproduction, la représentation, l'arrangement, l'adaptation, et ce, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus ou non à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit, pour le monde entier.

L'IFPM Ouvriers s'engage, pour sa part, à respecter les droits moraux des auteurs.

Article 9 : Divers

Aucune création ne sera retournée à son auteur. Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre des missions de l'IFPM-O.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'IFPM Ouvriers contenant les places ou le passage dans l'école d'une personne de l'IFPM Ouvriers pour venir remettre le prix en mains propres.

Le cas échéant, les participants cèdent leur droit à l'image et autorisent l'IFPM Ouvriers à publier des photos de la remise sur le groupe Facebook « Technios Awards 2021 ». A partir de ce moment-là, seuls les membres du groupe pourront voir les publications (groupe fermé).

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'IFPM Ouvriers, organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé. Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

Article 10 : contact IFPM Ouvriers pour les Technios Awards :

Christelle DESPAS
Gestionnaire réseaux sociaux et Outils Technios
+32 474 79 24 43
technios.awards@ifpm.be



Profil : Ifpm Technios
Groupes : Technios Awards 2021 et Technios Awards au fil des ans

Besoin d'inspiration ? Voici quelques liens pour vous aider 😊 :

Pour revoir les éditions précédentes :

<https://www.technios.be/fr/technios-awards.html?IDC=119864>

<https://www.facebook.com/groups/415754571954259/> (groupe « Technios Awards au fil des ans »)

Pour trouver des infos sur les métiers :

- Sur notre site www.technios.be > [Technios Library](#) :
 - [Bibliothèque d'images](#) ;
 - [Vidéothèque](#) ;

Métallier-soudeur : <https://www.technios.be/fr/metallier-soudeur.html?IDC=122044>

Technicien usineur (tourneur-fraiseur) : <https://www.technios.be/fr/technicien-usineur.html?IDC=122070>

Mécanicien automatique : <https://www.technios.be/fr/mecanicien-automatique.html?IDC=122051>

Electricien automatique : <https://www.technios.be/fr/electricien-automatique.html?IDC=122050>

- www.moncolemonmetier.cfwb.be : > Découvrir les métiers > J'explore les secteurs > 'Industrie'
- metiers.siep.be : Choisir « Technique et Industrie » dans la liste de secteurs.
- Leforem.be : <https://www.leforem.be/former/horizonemploi/metier/index-demande.html>

Et en plus de toute cette documentation, nous vous invitons fortement* à vous rendre en atelier, dans votre école si elle propose ces options ou en entreprise pour faire découvrir ces métiers en situation réelle.

* dans le respect des normes sanitaires en vigueur et des gestes barrière, bien entendu.